

## MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Corne, tenue le 23 mars 2026 à 19h45, au lieu habituel des sessions dudit conseil, situé au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents :

Maire	Éric Comeau
Siège # 1	Johanne Jobin, conseillère
Siège # 2	Marc Savinsky, conseiller
Siège # 4	Yanick Hamel, conseiller
Siège # 5	André Beauchemin, conseiller
Siège # 6	Annie Grandmont, conseillère

Est absent :

Siège # 3	Samuel Vaillancourt, conseiller
-----------	---------------------------------

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Éric Comeau.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière, est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est mentionné que l'avis de convocation a été notifié, comme prescrit par la loi, à tous les membres du conseil, incluant le membre qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance, soit : le conseiller Samuel Vaillancourt.

À la suite de cette mention, et après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures quarante-cinq minutes (19h45) par le maire, Éric Comeau, président d'assemblée.

À noter que, sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers et des conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter.

### 61-03-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Beauchemin, appuyé par le conseiller Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, la période de questions ne pouvant porter que sur les points dudit ordre du jour :

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 23 mars 2026 à 19h45

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Offre de service de gestion de projet.
4. Période de questions.
5. Clôture de l'assemblée.

#### ADOPTÉE

### 62-03-26 3. OFFRE DE SERVICE DE GESTION DE PROJET

**ATTENDU QUE** des demandes de prix ont été faites pour la gestion du projet d'agrandissement du bureau municipal;

**ATTENDU QUE** le prix proposé retenu est celui de Gestion Ingest inc. au coût de 39 450\$, plus les taxes applicables, plus les frais de déplacement à un taux de 1\$ par kilomètre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Marc Savinsky et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'engager de gré à gré Gestion Ingest inc. pour la gestion du projet d'agrandissement du bureau municipal, pour un montant de 39 450\$, plus les taxes applicables, plus les frais de déplacement au taux de 1\$ par kilomètre, ce service comprenant la gestion complète du projet dont les détails du mandat se trouvent dans l'offre de service joint à la présente.

Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme le représentant de la Municipalité pour signer tout document relatif à ce contrat. **ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

63-03-26

**5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Jobin de lever la séance à dix-neuf heures cinquante-quatre minutes (19h54).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Éric Comeau  
Maire

---

Magella Guévin  
greffière-trésorière